

# BIEN VOYAGER AVEC MON VÉLO À BORD DES TRAINS RÉMI

## Les étapes d'un voyage réussi :

### En amont de mon voyage

- 1 Je vérifie que mon vélo est autorisé
- 2 Je regarde si mon train est soumis à la réservation obligatoire sur le site [www.veloabord.fr](http://www.veloabord.fr)
- 3 Si oui, je prends une réservation à 1€ pour mon vélo
- 4 Si non, je m'engage à respecter la limite des places disponibles

### À bord

- 1 J'étiquette mon vélo en cas de réservation obligatoire
- 2 Je retire les sacoches
- 3 Je range mon vélo dans un espace dédié, dans la limite des places disponibles

### À savoir

Sur les trains  pendant l'été, les tandems sont acceptés. Le train Loire à vélo est également concerné par la réservation les samedis, dimanches et jours fériés sur le tronçon Orléans-Saumur (voir conditions sur [www.loireavelo.fr](http://www.loireavelo.fr))

### AUTORISÉS



**Autorisés dans la limite des places disponibles ou sur réservation**  
Vélos classiques ou à assistance électrique



### Toujours autorisés

Une fois rangés, pliés et aux dimensions 90x130x50 cm :  
Vélos pliants / Trottinettes pliées / Remorques pliées

### INTERDITS



Remorques non pliées / Longs vélos (+185 cm) / Vélos cargo / longtail

**Si je monte à bord avec l'un de ces vélos interdits, je m'expose à une amende forfaitaire de 150€.**

Mon vélo est sous ma responsabilité sur l'ensemble de mon trajet, ainsi que lors de son chargement et de son déchargement. Les trottinettes sont autorisées si elles sont pliées et rangées à bord.



Sur tous les trains Rémi (Express, classiques, omnibus) empruntant le réseau de transport Rémi, la réservation vélo est obligatoire à 1€ par vélo et par train les samedis, dimanches et jours fériés.

En l'absence de réservation vélo, je risque **une amende allant jusqu'à 85€ selon la situation** et l'accès de mon vélo à bord pourra être refusé.



REMI-CENTREVALDELOIRE.FR

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN